

MM/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 21

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
le 05 MARS 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes I. MILLET, F. MOURET, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à M. MARTEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT
(pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E.
CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), S. DIET-
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO

ABSENTS : N. BOUABDALLAH, M. TEISSIER, S. COMBE

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence ANZALONE

**20250305 – 25/URBA09. ACQUISITIONS DES PARCELLES AC242 ET AC243
APPARTENANT À LA SCI REMA**

La ville de Châteaurenard poursuit la requalification du parc privé de logements situés dans le centre ancien par le biais d'une déclaration d'utilité publique d'une deuxième Opération de Restauration Immobilière (ORI) qui a été signée par arrêté préfectoral du 18 mai 2020.

Suite à l'animation de l'ORI menée par la Ville auprès des propriétaires concernés, il s'avère que la SCI REMA propriétaire de l'immeuble d'habitation comprenant 5 logements édifié en R+2 sur les parcelles AC 242 et 243 n'est pas en mesure de réaliser les travaux de réhabilitation attendus.

De ce fait, la SCI REMA a fait connaître son accord pour procéder à la vente de son immeuble. Les parties se sont donc rapprochées pour définir les modalités de la vente à intervenir, donnant lieu à la signature d'une promesse de vente signée le 11 juin 2024.

Afin de finaliser ce dossier, le Conseil Municipal est amené à se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente, moyennant le prix d'acquisition de 60 400 € toutes indemnités comprises.

Les services de la Direction de l'immobilier de l'Etat ont été saisis et ont rendu leur avis le 09 juillet 2024.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 19 février 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'acquisition de l'immeuble édifié sur les parcelles AC 242 et 243 appartenant à la SCI REMA au prix de 60 400 € toutes indemnités comprises,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 mars 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

